

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Lourmarin

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres des notaires Jean Monestier, père et fils
(1591-1607)

Transcription, prise en notes et relevé : Bernard APPY

Description :

3 E 42/136 :

1591-1592 : Transcription d'un prix-fait pour la "réédification" du temple réformé.

3 E 42/138 :

1594 : Relevé de deux mariages.

3 E 42/139 :

1594 : Prise en notes de quelques actes, dont le testament du pasteur de Mérindol Jean Bouer et une procuration faite par les Églises réformées du Luberon pour être représentées auprès du roi de France.

3 E 42/140 :

1595-1596 : Transcription d'une procuration donnée par les Églises réformées de Provence (la liste est donnée) aux députés chargés de les représenter au Synode provincial du Dauphiné, qui s'est tenu au Monestier-de-Clermont en septembre 1596.

3 E 42/146 :

1606-1607 : Quelques actes pris en notes, dont le testament d'Antoine de Croze, pasteur de La Motte d'Aigues.

AD 84

Notaire de Leurmarin

**3 E 42/136
Jean MONESTIER**

1591-1592

Transcription : Bernard APPY

1592

f° 746 à 748 :

*Pris-faict entre la Communauté de Leurmarin,
contre M^e Pierre Flouquet, masson, de Cadenet.*

Ledit jour ¹ et par-devant moy, notaire, et témoins soubzsigné, establys en leurs personnes : M^e François Rouet et Jean de Simiane, consulz modernes du présent lieu de Leurmarin.

Lesquelz, de leurs grés, vollontés et suivant la puissance et pouvoyr à eulx baillé par le Conseil général dudit lieu, en datte du 4 du présent ², ont baillé à pris-faict, fère et parfère bien et debment les murailles nécessères pour la rédiffiquation du temple dudit lieu, et pour randre icelles ferme, sçavoyr : de 2 canes de longueur plus grande que n'est de muraille semblable à l'aultre faict [...] par M^e Verdoy, masson, et l'aultre de devant de mesme auteur, et en façon que se puisse couvrir comme est seulemant dudit bastimant sa pente de deux coustés. Ausquelles murailles, ledit Me Flouquet sera tenu fère, sur celle de devant et tirant sur le couchant, une porte de 6 pans de large et de son aulteur compétante, et de 3 fenestres de tample [...] prolong [...] de 5 pans [...] et largeur aussy compétente, et autre fenestre sur ladite muraille du midy ; le tout, de taille bonne et suffisante, avec ses batens et brazaments. D'épesseur, ladite muraille du midy comme l'aultre, et celle du devant et couchant, de 2 pans et demy d'épéceur juques à 12 pans sur tous et de ba an ault de 2 pans. Et au [...] ault [...], sera tenu fère, M^e masson, y fère fère un petit cloistre et aultrement, pour acomoder une cloche, de pierre de taille suffisant.

Pour pris et sallère de 10 flaurins pour cane de ses muraille, contant ladite taille de porte et fenestre tant vuit que plein, et sans que ledit Me Flouquet puisse demander desdites murailles que à raison desdits 10 florins pour cane, de ladite espesseeur. Lequel pris sol comme sera tenu [...] comme [...] et de [...] par [...] aultre terre au [...] l'aultre à la fin et faict et parfaict ladite bezogne, à la charge que lesdits Consul seront tenus fère [...]

¹ . 8 octobre 1592.

² . 4 octobre 1592.

la fondamente de ladite muraille telle que bezoin sera [...] ne soit tenu d'aultre choze. Plus que [...]de pierre que se [...] en faizant lesdites fondomenttes et que se furent inutiles dans le temple, fors de grosses pierres de taille, seront audit M^e Flouquet. Lequel, par ce moyen, sera tenu fère acomoder 2 ou 3 marches si bezoin est et de les y mètre et en façon comode pour y autres.

Laquelle bezogne et édeffice, ledit Flouquet a promis avoyr fait et parfaict, bien et dument, et audict [...], dans 2 mois prochains, du jourd'huy en la contable. Prométantz, chescun des dessus nommés, avoyr la présente agréable, sans y contrevenir en aulcune manière, à peyne de tous despans, damages et inthérestz ; obligeant, audit effet, tous et chescun leurs biens, mesme, lesdits Consulz, les biens et droicts de leur dite Communauté, à toutes courtz de Provence et aultre d'icelles, avec les renonciations et [...] requis. De quoy, lesdits a requis acte fait audit lieu que dessus. En présence de S^r Dominique Savornin, du lieu de Cadenet ; de Jacques Sallenc, de Buoux ; témoins requis et appellés. Qui a seu escripre, soubzsigné.

Simiane

D.Savornin

Et de moy, notère soubzsigné :

Monestier

L'acte est barré.

En marge :

Du 28^e jour du mois d'apvril 1593.

Personnellement establys ledit M^e Flouquet et M^e Jacques Combe, Consul moderne dudit Leurmarin.

Lesquelz, de leurs grés, ont confessé, savoyr : ledit Combe, avoyr [...] ladite bezogne pour [...] assortis et pour achever, et ledit Flouquet, d'avoyr receu de ladite Communauté et mains de leurs trézoriers, tant vieulx que modernes, la some de 66 escus de 60 soulz pièce, et ce pour pris de 63 canes de muraille faicte audit temple. Après [...] de laquelle some de 66 escus, ledit Flouquet en a quitté ladite Communauté, tous [...] la présente inclus et comprins et a consanti à la cansellation et barrement d'icelles [...]soubz les [...].

Faict audit lieu, en présence de M^e Jehan Bouer et de Jehan Ugon, de Mérindol, témoins requis et appellés. Qui a seu escripre, soubzsigné.

Combe, consul.

J.Bouer, tesmoins.

Et de moy :

Monestier

AD 84

Notaire de Lourmarin

**3 E 42/138
Jean MONESTIER**

1594

Relevé : Bernard APPY

1594

f° 19v° :

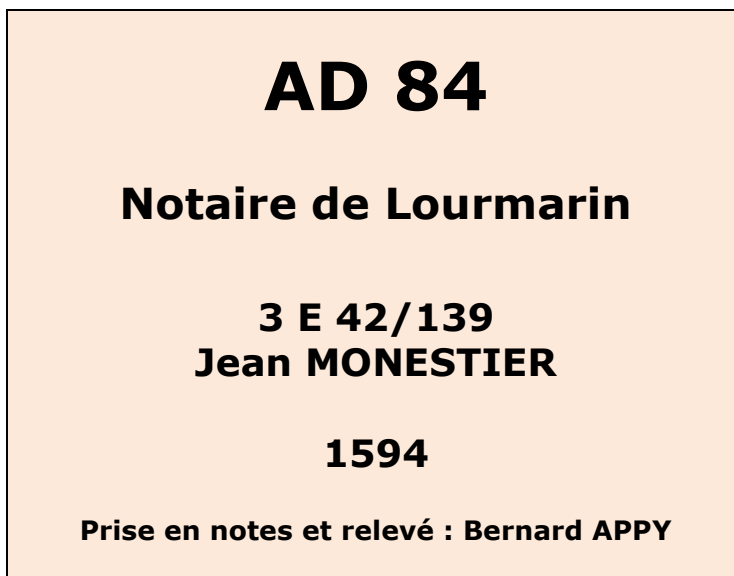
07.01.1594 Mariage de Jehan ALHAUD et Marie ABOUNENQUE

- Jehan, travailleur, fils de + Anthoine ALHAUD et Vallantine PIE, de Lacoste, habitant à Mérindol
- Marie, fille de + Anthoine ABOUNENC et Jehane LAJARDE, de Mérindol.

f° 44v° :

12.01.1594 Mariage d'André et Anthoine BONINS avec Marie et Magdeleine RAVELLES

- André et Anthoine, fils de Simon BONIN et Marguerite ASTIESSE, de Lourmarin
- Marie et Magdeleine, filles de + Anthoine RAVEL et Jehane BARTHOMIEUE, de Cadenet



Nota : Les folios sont dans le désordre car le registre n'a pas été relié selon la numérotation des folios.

1594

f° 420v° à 442v° :

*Procuration pour Jacques Castaigne, Nicollas
Cavallier, François Anastais et autres*

- 22 octobre 1594, avant midi

-

- * Jacques CASTAIGNE, pour lui et pour Marguerite et Françoise CASTAIGNE
- * Joseph BERTIN, pour lui et pour Jehan BERTIN, son frère
- * Catherine ANDRIVETTE
- * Pierre CROUX, pour lui et pour Marie CROUX, sa sœur
- * Loys, Guillaume et Jaumet CASTAIGNES, au nom de leur père Jourdan CASTAIGNE
- * Bernard ANASTAIS, pour lui et pour Jehan, Pierre, François, Guillaume ANASTAIS, hoirs de + Bertrand ANASTAIS
- * Aubert, Catherine, Loyze, Nicollas et Jacques CAVALLIER, enfants de Daniel CAVALLIER
- * Anne MELHE, pour elle et pour Daniel et Mathieu CAVALLIERS, ses enfants, hoirs de + Lauget CAVALLIER, successeurs de + Conin CAVALLIER
- * Anthoine SEGUIN, pour lui et pour Pierre SEGUIN, son frère ;
- * Pierre UGON et [Jehan] UGON, pour eux et leurs frères et sœurs, successeurs de + Pierre BUECH
- * David MELHE, pour lui et pour Jaume et Jacques MELHE, hoirs et successeurs de + Colin MELHE
- * Jehan TASQUIER, fils de + Vincent TASQUIER, héritier de + Jehan TASQUIER et Marguerite BERNARDE, mariés

- * Catherine DELASTE, héritière de Monnet DELASTE
 - * Jehan REY, fils de Michel REY, héritier d'Anne GINNOUZE, par sa + femme Jehanne DAULPHINE
 - * Loyze BARTHELLEMIE, pour elle et pour Jacques, Pierre et Jehan RAMASSES, hoirs de leur aïeul Jacques RAMASSE
 - * Pierre BOURGUE, pour lui et pour les enfants de Jehan BARRINS, ses cousins, hoirs d'Anne BARRIN
 - * Marguerite BOURGUE, fille et héritière de Peyron BOURGUE
 - * Suzanne BOURGUE, fille de Claude BOURGUE, héritière de Jacques BOURGUE, fils de Peyron BOURGUE
 - * Mathieu CHAVIN, mari d'Izabeau GAUDINE, pour lui et pour les enfants et hoirs de Daulphine et Vallantine SERRES
 - * Catherine BARRET, pour elle et pour Loyze et Marie RAMBERTES, ses filleules, filles de + Pierre RAMBERT
 - * Pierre RAMBERT, dit "Callier", pour lui et pour Daniel et Pierre NICOLLAS, et lesdites RAMBERTES, succédant à + ...³ RAMBERT
 - * Guillaume POUILLIOT, fils et hoir de + Estienne POUILLIOT et Alleyzine SERRE, hoirs de Collin SERRE
 - * Pierre et Jacques BARTHÉLEMY, frères, hoirs de Laurent MAUREL, par leur mère Phe-lippe MAURELLE
 - * Jehanne SAMBUQUE, pour elle et pour Marie SAMBUQUE, sa sœur, héritières d'Ys-nard SAMBUC, par le moyen de leur aïeul Raymond SAMBUC
 - * Pasqual SALLENC, fils de + Jehan SALLENC, héritier de + Reymond SALLENC, en son vivant fournier d'Oppède
 - * Jehan et André CLOTZ, fils et hoirs d'Anthoine CLOT, lui-même de son père + Jacques CLOT, pour eux et pour Uguet, Jacques, Elzias et Jehan CLOTS tous natifs et originaires de Bonnieux ou de Cabrières du Comtat, habitant à présent à Lourmarin, à cause des troubles et persécutions, longtamps en a, faictes audit Conté.
- En présence de Jehan LAJON, baile et Lieutenant de juge de Lourmarin
- nomment pour leur procureur :
- Mre ...⁴ CLAIN, procureur et postulant au siège de la ville et principauté d'Orange.
 - Pour, en leur nom, *poursuivre, requérir et demander par-devant les sieurs juges et su-prarbitres eslus pour juges des cauzes entre ceulx de la Religion resfourmée, pour le re-couvremant de leurs biens debtenus et occupés par aulcungs dudit Conté Venaissin et ar-chevêché d'Avignon.*
 - Fait à Lourmarin, en l'étude.
 - Présents : M^e Pierre CHAIS, procureur au siège d'Aix,
Loys FRANC, maître d'école, de Lourmarin
 - Signé : J.Lajon, baille, présent.

f° 435v° à 438 :

*Testemant et dernière vollonté de M^e Jehan
Bouer*

- jeudi 27 octobre 1594, avant midi
- ⇒ *Comme ainsi soyt que en ce val de mizère n'y ayt choze plus certaine que la mort ne rien plus incertain que l'heure d'icelle; à laquelle, par loy de nature et ordonnance divine, journallement chescung s'aproche, et sy soudain que aulcune fois on n'a loysir de tester,*
- M. M^e Jehan BOUER, ministre de la Parole de Dieu en l'Église réformée de Mérindol, fils de + M^e François BOUER et ...⁵, en leur vivant mariés, de Bourges⁶, en Berry.

³ . En blanc.

⁴ . En blanc.

⁵ . En blanc.

⁶ . Bourges : Cher.

⇒ *Lequel, estant en son bon sans, mémoyre et entendement, sans aulcune malladie, grâces à Dieu, ayant toutesfois ataint l'eage de viellesse.*

fait son testament.

Clause spirituelle :

⇒ *Premièrement, comme fidelle crestien, a recomandé son âme à Dieu le créateur qui l'a créé, à ce que quant sera séparée de son corps, la vuelle colloquer au royaume des cieulx, aquis aux fidelles crétiens par la mort et passion de notre seigneur Jésus-Christ.*

⇒ *Et pour raison de son dit corps, veult estre ensevelly et inhumé comme est de coustume pour seux de ladite Relligion refformée.*

Héritiers particuliers :

* Les Pauvres de Mérindol, *pour l'honneur de Dieu* : 1 écu.

Payable dans l'année suivant son décès, à ceux qui ont la charge des pauvres.

* *Honneste fame Yzabeau AGUITTONE, sa femme bien aymée, tant pour l'amitié mantalle que luy porte récompance des agréables services qu'il a reçu d'icelle pour estre allé tantost sur ses vieulx ans, que d'aultre part pour ce que ainsi luy plaict, la pension suivante :*

- 2 charges de blé annone ;
- 10 barraux de vin pur et 2 barraux [...] et de la [...], logé dans un bon tonneau ;
- 2 écus 24 sous, en argent liquide ;
- une robe et aubergeon, en drap de maison, tous les 2 ans ;
- les fruits de la maison et d'un coin de chenevière située à Mérindol ;
- un lit garni, une caisse de bois blanc ;
- 1 chèvre et 2 poulailles.

* Les enfants de + Suzanne BOUER, sa fille aînée : 1 écu.

* Izabeau et Magdeleine BOUER, ses autres filles mariées : 1 écu à chacune.

* Suzanne BOUER, son autre fille, encore à marier : une dot semblable à celle de ses soeurs ; et jusqu'à son mariage, elle sera nourrie et entretenue.

Héritier universel :

* Jehan BOUER, son fils et d'Yzabeau AGUITTONE, sa femme.

- Fait à Lourmarin, en l'étude.

- Présents : Me Simon BONIN, consul moderne,
François et Anthoine REYS,
Me Daniel COMBE,
Jehan de SIMIANE,
Mathieu AGUITTON,
Peyron BARTHÉLEMY,
de Lourmarin

- Signé : J.Simiane ; D.Combe ; J.Bouer ; Mathieu Aguiton

- Not. : Monestier

Signature de Jean BOUER :



f° 311v° à 312 :*Procuration pour M^e Loys et Sézard Francz*

- 27 juin 1594, avant midi
 - M^e Loys et Sézard FRAN CZ, ledit Loys maître d'école, tous deux frères, originaires de la ville de Demonte (Piémont), habitant à Lourmarin
nomment pour leur procureur :
 - Pierre FRANC, leur autre frère
 - *Pour soy acheminer audit Demonte et, illec, exiger et recouvrer d'Esperit Bonnier et autres, leurs debtors, dudit Demonte, toutes les sommes en deniers et aultres choses ausdits constituants debves.*
- L'acte n'est pas achevé ni signé.

f° 118 à 119 :*Procuration*

- 14 février 1594, après midi
 -
 - * Pour l'Église de Mérindol :
M. M^e Jehan BOUER, ministre de la Parole de Dieu en l'Église réformée de Mérindol
M^e Jehan CALLIER, consul moderne
Pierre MEYNARD, diacre
 - * Pour l'Église de Lourmarin :
Barthélemy CORNILHON et Jacques REYNARD, anciens
 - * Pour l'Église de Gordes, Murs, Jocas et Les Beaumettes :
Barthélemy ROUBERT, dit "Gros", et Suffron Arnaud
 - * Pour l'Église de Lacoste :
Guilhen APPY
 - * Pour l'Église de la Vallée d'Aigues (Cabrières, La Motte, Peypin et St-Martin) :
Estienne GOIRAND et Pierre BRET
 - * Pour l'Église de Cadenet et La Roque :
M^e Anthoine GOLLIN
 - * Pour les Églises de Sivergues et Buoux :
Peyron POULIOT
- *Lesquels, tant ausdits nomps et quallités que pour et au nom des autres Esglizes resformées du présent pais de Prouvence, particulièrement desdites d'Eyguières, pour l'Église du lieu de Rousset et que autres, et suivant les depputations de tous iceulx estant demurés par-devers moy dit notaire,*
- nomment pour leur procureur :
- M. M^e SÉZARD, conseiller en la ville et principauté d'Orange
 - *Pour, et au nom desdites Esglizes, corps et général d'ixelles, estant par-devers Sa Magesté :*
 - * *faire antandre et leur advertyr de l'estat d'icelles,*
 - * *supplier humblement icelles Esglizes avoyr pour recoumandés et tenir soubz sa protection et sauvegarde, et sur tout ce qui les [...] et [...] son maintien [...] et service de Dieu,*
 - * *bailler toutes requestes et suppliquations, icelles fère verballes ou par escript, et générallement pour le bien et sallut d'icelles Esglizes dudit présent pais.*
 - Fait à Lourmarin, dans le temple.
 - Présents : Jehan MICHEL, d'Ongles ⁷,
Jacques COMBE, de Lourmarin
 - Signé : J.Michel ; Peyron Poliot ; J.Bouer, m. ; B.Cornilhon ; Anthony Goullin ; G.Appy ; Bartélemy Robert ; Suffron Arnaud ; P.Meinard

⁷ . Ongles : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier, c. St-Étienne-les-Orgues.

Signature de Guillen APPY :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G APPY' with a stylized flourish.

f° 400v° :

09.10.1594 Mariage de Pierre TASQUIER et Suzanne AGUITTONNE
- Pierre, fils de + Guilhen TASQUIER et Jehane JEHAYMETTE, de La Roque d'A.
- Suzanne, fille de Thoussain AGUITTON et Marguerite RAVELLE, de Lourmarin

f° 425v° :

23.10.1594 Mariage de Pierre AGUIT et Ysabeau CAVALLIER
- Pierre, fils de + Chaffret AGUIT et Anthoinette JEHAYME, de Lourmarin
- Yzabeau, fille de + Jaumet CAVALLIER et Bernarde SERRE, de Lourmarin

f° 428v° :

23.10.1594 Mariage de Pierre GAIDE et Anne SEGUINE
- Pierre, fils de + Loys GAIDE et Marie BERTINE, de Lourmarin
- Anne, fille d'Auffen SEGUIN, ménager, et Izabelle LAJONNE, de Lourmarin

f° 432 :

25.10.1594 Mariage de Jehan JEHAYME et Allix ANESINE
- Jehan, fils de + François JEHAYME et Catherine BONARDELLE, de Lourmarin
- Allix, fille de + Pierre ANESIN et Douce GARDIOLLE, de Lourmarin

f° 362v° :

31.08.1594 Mariage d'Ellie BERTIN et Suzane REYNE
- Ellie, fils de Guilhen BERTIN et Loyse JEHAYME, de Lourmarin
- Suzane, fille de + Peyre REY et Catherine ROETTE, de Lourmarin

f° 374 :

04.09.1594 Mariage de Joseph RICHARD et Suzanne AUBERTE
- Joseph, fils de + Monnet RICHARD et Anthonnette MARTINE, habitant à La Roque d'A.
- Suzanne, fille de + André AUBERT, originaire d'Apt, et Marie SAMBUCQUE, originaire de Roussillon, habitant à Lourmarin

f° 274 :

29.05.1594 Mariage de Jehan et Pierre JOURDANS avec Yzabeau et Suzanne MAGNANES
- Jehan et Pierre, fils de Guilhen JOURDAN et Françoise ROUIÈRE, de Cabrières d'A.
- Yzabeau et Suzanne, filles de M^e François MAGNAN, baile de Lourmarin, et + Anthonnette ANTOUARDE et Catherine ROUMANE, de Lourmarin

f° 309v° :

26.06.1594 Mariage de Jacques BAUDILHON et Jehane PASQUALLE
- Jacques, fils de + Guigon BAUDILHON et Jehane BARBIÈRE, de Seyne (Dauphiné)
- Jehane, fille de + Uguet PASQUAL et Marguerite CLARIE, veuve d'Auphant FERRAND, de Lourmarin

f° 332v° :

Mariage LANCE / SAMBUCQUE

f° 340v° :

24.08.1594 Testament de Jehanne DAULPHINE
- Fille de + Jehan DAULPHIN et de + Brunette CARBONIÈRES, de Lourmarin
- Femme de Jehan REY
- RPR

f° 498 :

22.12.1594 Mariage de Pierre CAVALLIER et Yzabeau JAUBERTE
Pierre, fils de + Michel CAVALLIER et Peyronne SAMBUCQUE, de Lourmarin
Yzabeau, fille de Jehan JAUBERT et Claire de LAPORTE, de Lourmarin

f° 200 :

22.03.1594 Testament de Bitrone FAVIÈRE
- Fille de + Pierre FAVIER et Catherine REYNE, de Lourmarin
- Veuve en premier lit de + ...⁸ THOMÉ (2 fils : Sippion et Jacques THOMÉS)
- Veuve en second lit de + Anthoine MARTIN, de Pertuis (1 fils : Daniel MARTIN)
- RPR

f° 225 :

03.04.1594 Mariage de Jehan TASQUIER et Magdeleine SERRE
- Jehan, fils de + Vincens TASQUIER et Anthonette ...⁹, originaire de Bonnieux, habitant à Lourmarin
- Magdeleine, fille de + Phélip SERRE et Michelle AIASSOTTE, veuve de + Guilhen ARMAND

f° 235 :

27.04.1594 Testament de Vallantine BERNARDE
- Fille de + Jehan BERNARD et Daulphine BLANCQUE, de Roussillon
- Veuve de + André PÉRIN.
- Ses enfants : capitaine Martin, Anthoine, Françoise PÉRIN
- RPR

⁸ . Non précisé.

⁹ . En blanc.

f° 237 :

28.04.1594 Testament de Peyron BEAU

- Sire Peyron BEAU, marchand, de Marseille
- Fils de + Thoumas BEAU et Constance PERRELLE
- Marié à Jeannette Pavine
- Ses enfants: + Thomas (son fils : Pierre BEAU), Claude ¹⁰ et Anne BEAU
- RPR

f° 246 :

15.05.1594 Testament de Jacques GINOULX

- Fils de + François GINOULX et Sécille GARDIOLLE, de Lourmarin
- Ses frères et sœurs : Jehan, Izabeau (femme de Jacques ROUET), Magdeleine GINOULX
- RPR

f° 248v° :

15.05.1594 Mariage de Pierre BONIN et Jehanne CAVALLIÈRE

- Pierre Bonin, fils de Jehan BONIN, ménager, et Loyze BOUNOUZE, de Lourmarin
- Jehanne, fille de + Pierre CAVALLIER et Magdeleine BESSONNE, de Lourmarin

f° 59v° :

15.01.1594 Mariage de Jacques BERTAGNON et Anne MEYNARDE

- Sire Jacques, habitant de Lacoste, fils de + François BERTAGNON et Estiennette SAMBUCQUE, de Roussillon
- Anne, fille de + Espérit MEYNARD et Marie CALLIÈRE, de Mérindol, veuve de + Aulphant FAVIER, de Lourmarin

f° 82 :

25.01.1594 Arrentement de la place de Lourmarin

- M^{me} la Comtesse de Sault, Chrétienne d'AGUERRE ¹¹, arrente la place de Lourmarin à Sire Dominique SAVORNIN, pour 4000 écus d'or

f° 109v° :

07.02.1594 Mariage de Jehan PÉRIN et Jehanne MATTE

- Capitaine Jehan, fils de + Claude PÉRIN et Jannette DURANDE, de Lourmarin
- Jehanne, fille de + noble Nicollas MAT et Sérissime FAVIÈRE, de Lourmarin

f° 133 :

20.02.1594 Mariage de Pierre et Jacques BARTHELLEMIS avec Marguerite et Suzanne CAVALLIÈRES

- Pierre et Jacques, fils de + Guigon BARTHELLEMI et Phelipe MAURELLE, de Lourmarin
- Marguerite et Suzanne, filles de Nicollas CAVALLIER et Catherine PÉROTETTE, de Lourmarin

¹⁰ . Fille.

¹¹ . Elle signe.

f° 136v° :

21.02.1594 Testament de François LAGIER

- Tisseur à toile, de Boulc ¹²
- Fils de + François LAGIER et Janne LAGIÈRE
- Marié à Catherine Bonnette (1 fille : Magdallaine).
- Dalphine LAUGIÈRE, femme de M^e Jehan TEISSIER, de Valréas, habitant à Lourmarin
- RPR

¹². Boulc : Drôme, ar. Die, c. Châtillon.

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/140
Jean MONESTIER

1595-1596

Transcription, prise en notes et relevé : Bernard APPY

1595

f° 63v° :

24.01.1595 Codicile de Pierre PARIS
- Mari d'Anne CAVALIER

f° 151 :

12.03.1595 Mariage de David FOURNEYRON et Jehane SEGUINE
- David, fils de + Thomas FOURNEYRON et Michelle COLLETINE, de Buoux
- Jehane, fille de Pierre SEGUIN et Loyze BOYE, de Lourmarin

f° 154v° :

13.03.1595 Mariage d'André GASSIN et Catherine JEHANE
- André, fils de + Sauvaire GASSIN et Honorade BERNARD, d'Oraison
- Catherine, fille de Jehan JEHAN et + Justine BERNARDE, de Lourmarin

f° 169 :

19.03.1595 Mariage de Jehan LAURANS et Catherine PÉRINE
- Jehan, bourgeois, de Pertuis, fils de + Jehan LAURANS, docteur en médecine, et
Honorade JAUBERTE, originaire d'Aix
- Catherine, habitant à Lourmarin, fille de + Estienne PÉRIN, originaire de Si-
vergues, et Douce LATHOU

f° 177v° :

- 26.03.1595 Mariage de Jehan PÉRIN et Suzanne SEGUINE
- Jehan, habitant à Lourmarin, fils de + Estienne PÉRIN, originaire de Sivergues, et Douce LATHOUDE
 - Suzanne, fille d'Anthoine SEGUIN et Yzabeau LAJONNE, de Lourmarin

f° 186 :

- 02.04.1595 Mariage de Pierre MONESTIER et Jehanne BARTHÉLÉMY
- Pierre, fils de + Honoré MONESTIER et Anne AGNELLE, de Lourmarin
 - Jehanne Barthélémy, fille de Claude et Anne Grangette, de Lourmarin, veuve de + Anthoine Ravel, de Cadenet

f° 203 :

- 15.04.1595 Partage de Charles de CAMBIS
- Noble Charles de CAMBIS, habitant de Cadenet, veuf de + Marguerite LAUGIÈRE
 - Son fils : capitaine Jacques de CAMBIS
 - D^{lle} Daulphine LAUGIÈRE, femme de M^e Jehan TEISSIER, habitant de Lourmarin

f° 208 :

- 15.04.1595 Procuration
- Nicollas et Jacques CAVALLIER, François ANASTAIS, Jacques CASTAIGNE et Jehan TASQUIER, de Lourmarin,
 - tant pour eux que pour autres ayant-biens au Comté de Venise *et à eulx occupés par aulcungs dudit Conté,*
 - donnent procuration à noble Jehan de RAFFELLIS, d'Orange, pour obtenir restitution de leurs biens et poursuivre l'instance déjà engagée.

f° 223 :

- 14.05.1595 Mariage de Doumenge BLANC et Jehanne BARRALLE
- Doumenge, fils de + Jacques BLANC et Magdeleine JOURDAINE, habitant de Buoux
 - Jehanne, fille de + Guilhen BARRAL et Allix LAJONNE, originaire de Saignon, habitant à Lourmarin

f° 234 :

- 22.05.1595 Oblige pour Jacques de LA PLANCHE
- M. M^e Jacques de LA PLANCHE, pasteur de l'Église de Lourmarin, créancier
 - M^e Anthoine COUTELLIER, de Vesc (Dauphiné)¹³, débiteur de 16 écus, pour un prêt

f° 244 :

- 29.05.1595 Procuration
- Cérisse FAVIÈRE, de Lourmarin, veuve de + noble Nicollas MAT
 - Son beau-fils : capitaine Jehan PÉRIN

¹³. Vesc, Drôme, ar. Valence, c. Dieulefit.

f° 252 :

- 04.06.1595 Mariage de Claude AUBERT et Daulphine EYSSAVELLE
- Claude, fils de Jehan AUBERT et + Catherine SERRE, originaire d'Apt, habitant à Lourmarin
- Daulphine, fille d'André EYSSAVEL et Jorgette BOYE, de Lourmarin

f° 254 :

- 04.06.1595 Mariage de Bertrand EYSSAVEL et Jehane AUBERTE
- Bertrand, fils d'André EYSSAVEL et Jorgette BOYE, de Lourmarin
- Jehane, fille de Jehan AUBERT et + Catherine SERRE, originaire d'Apt, habitant à Lourmarin

f° 267 :

- 18.06.1595 Mariage de Jehan ANESIN et Anne BAUMASSE
- Jehan, fils de + Pierre ANESIN et Catherine MARTINE, de Lourmarin
- Anne, fille de Pierre BAUMAS et + Jehane PALLONE, de Lourmarin

f° 270v° :

- 18.06.1595 Mariage de Pierre AGUITON et Yzabeau RÈYE
- Pierre, fils de Jaume AGUITON et Vallantine ROUSSE, de Lourmarin
- Yzabeau, fille de + Dominique REY et Catherine JEHANE, de Lourmarin

f° 273v° :

- 18.06.1595 Mariage de Sanson CAVALLIER et Anne FAVATIER
- Sanson, laboureur, fils de + Michel CAVALLIER et Peyrone SAMBUCQUE, de Lourmarin
- Anne, fille de + Anthoine FAVATIER et Catherine BOUNOTTE, de Roussillon

f° 275v° :

- 18.06.1595 Mariage de Pierre SADALLIAN et Suzane ARNOUSSE
- Pierre, fils d'Anthoine SADALLIAN et + Parize BARTHOMIEUE, de Sivergues
- Suzane, fille de Jehan ARNOUX et + Allaiète GIRIOUDE, de Mérindol

f° 281v° :

- 19.06.1595 Révocation de testament
- François LAGIER, tisseur à toile, de Sault (Dauphiné) ¹⁴

f° 286v° :

- 26.06.1595 Arrentement de la dîme de Lourmarin
- Rentiers : messire Nicollas REDON, prêtre, servant audit Lourmarin, et M^e Jehan de Simiane, de Lourmarin
- Rente annuelle : 100 écus d'or

¹⁴ . Sault, Vaucluse, ar. Carpentras.

f° 299v° :

11.08.1595 Testament de Pierre MALLAN

- Pierre MALLAN, de Lacoste, fils de + Jean MALLAN et Jourgette BONINE, de Lourmarin
- Ses sœurs : Catherine, Magdeleine, Suzane et Jehane MALLAN
- RPR

f° 387v° :

09.10.1595 Mariage de Pierre ROUET et Anne CAVALLIÈRE

- Pierre, fils de + Jacques ROUET et noble Yzabeau de PIERRE, de Lourmarin
- Anne, fille d'Aubert CAVALLIER et + Anthonette MELHE, veuve de + Pierre PARIS, de Lourmarin

f° 423v° :

27.10.1595 Mariage de Pasquel SALLENC et Françoysze GARDIOLLE

- Pasqual, ménager, fils de + Jehan SALLENC et Jourgette BIGNANE, de Buoux
- Françoysze, fille de + Vinsen GARDIOL et Marguerite SEGUINE, de Jocas, veuve de + George JOLLY, de Roquefure

f° 426 :

29.10.1595 Mariage de Jaume BARRELE et Catherine BRANQUASSY

- Jaume, laboureur, fils de + Guilhen BARRELE et Bitronne TURBANE, de Cadenet
- Catherine, fille de + Anthoine BRANQUASSY et Jehane SALLENCQUE, habitant à Lourmarin

f° 443 :

04.11.1595 Mariage de Simon BONIN et Marie SAMBUCQUE

- Simon, fils de + Anthoine BONIN et Estènette REYNE, de Lourmarin
- Marie, fille de + Jacomin SAMBUC et Jehane AGUITTONNE, de Roussillon, veuve de + André AUBERT, d'Auzet ¹⁵

f° 504 :

31.12.1595 Mariage de Pierre CORGIER et Suzane SAMBUCQUE

- Pierre, fils de + Marc CORGIER et Vallantine ROCHE, de Lourmarin
- Suzane, fille de Benoict SAMBUC et Peyrone CORTASSE, de Lourmarin

1596

f° 10v° :

07.01.1596 Mariage d'André RICHARD et Loyze BERTINE

- André, travailleur, fils de + Simon RICHARD et Jehane ROUSSE, de Lourmarin
- Loyze, fille de + Pierre BERTIN et Anthonette CHAINE, veuve de + Pons BONARDEL, de La Motte d'A.

¹⁵ . Auzet : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Seyne.

f° 78 :

- 18.02.1596 Mariage de Pierre PARIS et Jehane REYNE
- Pierre, fils de + Amiel PARIS et Catherine COULLETINE, de Sivergues, habitant à Lourmarin
 - Jehane, fille de François REY, ménager, et Loyse BAULMASSE, de Lourmarin

f° 104v° :

- 26.02.1596 Prix-fait
- *Pris-faict à rabilher le couvert de la chappelle du temple de Leurmarin, par le prieur dudit lieu.*
 - Bertran Rouman, maçon et tuilier, de Lourmarin
 - *C'est le couvert de la chappelle près du temple dudit Leurmarin (...)*
 - Travaux payés par le prieur.

f° 161 :

- 26.03.1596 Testament d'Yzabeau BLANCQUE
- Yzabeau BLANCQUE, fille de + Simon BLANC et Anthonette ANASTAÏSSE
 - Femme d'Anthoine ANEZIN, travailleur, de Lourmarin
 - Sa fille : Marie ANEZINE
 - RPR

f° 173 :

- 31.03.1596 Mariage de Jehan ROUMAN et Suzane GINOUBE
- Jehan, fils de + Marc ROUMAN et Constansse MEYNIÈRE, de St-Martin de La B.
 - Suzane, fille d'Elzias GINOUBE et Honnorade GARDIOLLE, de Lourmarin

f° 225 à 226 :

Procuration pour M. George Druzon, habitant de Corp, en Dauphiné.

- 11 mai 1596
- M. George DRUZON, habitant à Corps (Dauphiné) ¹⁶,
nomme pour procureur :
- M^e Pierre SAMBUC, de Lourmarin
- Pour :
exiger et recouvrer tous et chescuns ses debtes et sommes de deniers, audict constituant debves ou à devoir, tant au prézant lieu qu'à aultre du prézant país.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents: Simon BONIN,
Loys GRASSIAN,
de Lourmarin
- Signé: Druzon ; Pierre Sambuc
- Not.: Monestier

¹⁶ . Corps : Isère, ar. Grenoble.

Signature de Georges DRUSON :**f° 234v° :**

08.06.1596 Testament d'Elzias GINOULX

- Elzias GINOULX, ménager, fils de + Henric GINOULX et Marie FAVIÈRE, de Lourmarin
- Marié à Honorade GARDIOLLE
- Ses enfants : Jehan, Suzane (femme de Jehan ROUMAN, de St-Martin de La B.), Marie, Anne et Yzabeau GINOULX
- RPR

f° 249 :

23.06.1596 Mariage d'Anthoine ANEZIN et Anne REYMONDE

- Anthoine, fils de + André ANEZIN et Esperite ...¹⁷, de Lourmarin
- Anne, fille d'Arnoulx REYMOND et + Jorgette MONESTIÈRE, de Lourmarin

f° 252 :

24.06.1596 Testament de Dauphin ANESIN

- Dauphin ANESIN, ménager, de Lourmarin, fils de + Uguet ANESIN et Marguerite DUPIN
- Marié à Jacomine CAVAILLE
- Ses enfants : Jehan, Claude, Guilhen, Françoise (femme d'Anthouron TASSEAU, résidant à Lourmarin) ANESIN
- RPR

f° 259v° :

08.07.1596 Testament de Jehan LAURANT

- Jehan LAURANT, bourgeois, de Pertuis, fils de + Jehan LAURANT et Honorade JAUBERTE
- Marié en premières noces à + Barthezarde VOULLANDE (enfants : Jehan, Pierre, André, Magdeleine -femme du capitaine Mathieu Roux, d'Apt -, Yzabeau et Marie LAURANT)
- Marié en secondes noces à Catherine PÉRINE (enfant : Gaspard LAURANT)

f° 265 :

21.07.1596 Mariage de Pierre REYMOND et Magdeleine CAVALLIÈRE

- Pierre, fils d'Arnoulx REYMOND, travailleur, et + Jorgette MONESTIÈRE, de Lourmarin
- Magdeleine, fille de + Laugier CAVALLIER et Anne MELHE, de Lourmarin

¹⁷ . En blanc.

f° 322 à 324 :*Procuration*

L'an 1596, et le 2nd jour du mois de septembre, après midy.

Par-devant moy, notaire royal au lieu de Leurmarin, soubzsigné, présantz les tesmoings cy-bas nommés, ont esté présantz en leurs personnes :

- Gaspard de Rousset, estans dudit lieu, tant en son nom que comme dépputé et ayant charge de l'Esglize refformée de la ville de Sallon ¹⁸, Lanson ¹⁹, St-Chamas ²⁰ que Lambesc ²¹ ;

- cappitaine Honoré de Brignolle, depputé et au nom des Esglizes dudit Brignolle ²², Le Luc ²³ et Draguignan ²⁴ ;

- M^e Loys Garsin, depputé et ayant charge des Esglizes de la ville de Seyne ²⁵, La Motte du Caire ²⁶, La Bréaulle ²⁷ et Le Brusquet ²⁸ ;

- cappitaine Thomas Anthoine, depputé des Esglizes de Riès ²⁹, Roumoules ³⁰, Puimoisson ³¹ et encores pour le Sieur de Monpezat ³² ;

- M^e Noé Allamand de ~~St-Maximin~~ ³³ Tourves ³⁴, pour et au nom et comme depputé des Esglizes dudit lieu, Signe ³⁵, Bougansier ³⁶, Soulliers ³⁷ et Lauriol ³⁸ ;

- Sire Pierre Vasserot et Michel Tourvet, pour l'Esglize de la ville d'Aix ³⁹ ;

- Noble Jehan de Fauris, Sire Jehan Marrot, Felligot de Mar et M^e Jehan Ferrendy, notaire royal, depputés de l'Esglize de Manosque ⁴⁰ ;

- M^e Guilhen Albert, pour les Esglizes de Forcalquier ⁴¹, Limans ⁴², Hongles ⁴³ et Vachières ⁴⁴ ;

- le Sieur de Lossy, depputé par le Sieur de Sénas ⁴⁵, Espinouse ⁴⁶, Puimichel ⁴⁷, Esglizes desdits lieux, et de Digne ⁴⁸, Touard ⁴⁹ et Voullonne ⁵⁰ ;

¹⁸ . Salon-de-Provence : Bouches-du-Rhône, ar. Aix.

¹⁹ . Lançon -Provence : Bouches-du-Rhône, ar. Aix, c. Salon.

²⁰ . Saint-Chamas : Bouches-du-Rhône, ar. Aix, c. Istres.

²¹ . Lambesc : Bouches-du-Rhône, ar. Aix.

²² . Brignoles : Var, ar. Toulon.

²³ . Le Luc-en-Provence : Var, ar. Draguignan.

²⁴ . Draguignan : Var.

²⁵ . Seyne : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne.

²⁶ . La Motte-du-Caire : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier.

²⁷ . La Bréole : Alpes de Haute-Provence, ar. Barcelonnette, c. Le Lauzet.

²⁸ . Le Brusquet : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. La Javie.

²⁹ . Riez : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne.

³⁰ . Roumoules : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.

³¹ . Puimoisson : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.

³² . Montpezat : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.

³³ . St-Maximin : Var, ar. Toulon.

³⁴ . Tourves : Var, ar. Toulon, c. Brignoles.

³⁵ . Signes : Var, ar. Toulon, c. Le Bausset.

³⁶ . Belgentier : Var, ar. Toulon, c. Solliès-Pont.

³⁷ . Solliès-Pont : Var, ar. Toulon.

³⁸ . Auriol : Bouches-du-Rhône, ar. Marseille, c. Roquevaire.

³⁹ . Aix-en-Provence : Bouches-du-Rhône.

⁴⁰ . Manosque : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier.

⁴¹ . Forcalquier : Alpes de Haute-Provence.

⁴² . Limans : Alpes de Haute-Provence, ar. et c. Forcalquier.

⁴³ . Ongles : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier, c. St-Étienne-les-Orgues.

⁴⁴ . Vachères : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier, c. Reillanne.

⁴⁵ . Sénas : Bouches-du-Rhône, ar. Arles, c. Orgon.

⁴⁶ . Espinouse : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Mezel.

⁴⁷ . Puimichel : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Les Mées.

⁴⁸ . Digne : Alpes de Haute-Provence.

⁴⁹ . Thoard : Alpes de Haute-Provence, ar. et c. Digne.

⁵⁰ . Volonne : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier.

- Sire Dominique Savornin et cappitaine Mathieu Jacquesme, pour l'Esglize du lieu de Cadenet ⁵¹, et deputé d'icelle ;
 - le Sr George Arbaud, pour les Esglizes de Barjoulx ⁵², Sallernes ⁵³, Tavernes ⁵⁴ et Lorgues ⁵⁵, et deputés d'icelles ;
 - le cappitaine La Baulme pour les Esglizes de Cisteron ⁵⁶, Séderon ⁵⁷, Barret ⁵⁸ et Mizon ⁵⁹ ;
 - pour l'Esglize de Quinson ⁶⁰ : Yzaïe Albert, dudit lieu ;
 - pour les Esglizes d'Antiboid ⁶¹, Grasse ⁶², Tourrettes ⁶³, Vensse ⁶⁴, Gassin ⁶⁵, Bertaud ⁶⁶, St-Trouppès ⁶⁷, Cougoullin ⁶⁸ : Sires Anthoine Caire et Pierre Servièrè ;
 - pour l'Esglize de Mérindol ⁶⁹ : le Sr Jehan Bouer, pasteur, et Bertrand Roustang, ~~Consul~~, deputés dudit lieu ;
 - pour Joucquas ⁷⁰, Mus ⁷¹, Gordes ⁷², Lacoste ⁷³, Lioux ⁷⁴, Roussillon ⁷⁵, Les Baulmettes ⁷⁶ et Ginac ⁷⁷ : M^e Benoit Daulphin ;
 - pour les Esglizes de Cabrières ⁷⁸, La Motte ⁷⁹, Peypin ⁸⁰ et St-Martin d'Aigues ⁸¹ : M^e Jehan Pellegrin ;
 - pour l'Esglize de Leurmarin ⁸² : M^e Daniel Combe, Consul et depputé ;
 - et finalement pour l'Esglize de Berre ⁸³ : le cappitaine Berre.
 Tous les susdits et dites Esglizes du présant païs de Provence.

Lesquelz, audit nomps et quallités, suivant leur dict pouvoyr et depputations, respectivement remizes par-devers moy dit, notaire, de leurs grés, par ces prezantes comme mieulx fère peuvent, et sans révocation des autres procurations, ausdites quallités, cy-devant faictes, demeurant en sa nélhure forme que se doibt et fère peuvent, ont fait, constitué et ordonné, font, constituent et ordonnent leurs procureurs, et desdites Esglizes

⁵¹ . Cadenet : Vaucluse, ar. Apt.
⁵² . Barjols : Var, ar. Draguignan.
⁵³ . Salernes : Var, ar. Draguignan.
⁵⁴ . Tavernes : Var, ar. Draguignan.
⁵⁵ . Lorgues : Var, ar. Draguignan.
⁵⁶ . Sisteron : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier.
⁵⁷ . Séderon : Drôme, ar. Nyons.
⁵⁸ . Barret-de-Lioure : Drôme, ar. Nyons, c. Séderon.
⁵⁹ . Mison : Alpes de Haute-Provence, ar. Forcalquier, c. Sisteron.
⁶⁰ . Quinson : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.
⁶¹ . Antibes : Alpes-Maritimes, ar. Grasse.
⁶² . Grasse : Alpes-Maritimes.
⁶³ . Tourrette-sur-Loup : Alpes-Maritimes, ar. Grasse, c. Le Bar.
⁶⁴ . Vence : Alpes Maritimes, ar. Grasse.
⁶⁵ . Gassin : Var, ar. Draguignan, c. St-Tropez.
⁶⁶ . Bertaud était un fief, aujourd'hui sur la commune de Gassin.
⁶⁷ . Saint-Tropez : Var, ar. Draguignan.
⁶⁸ . Cogolin : Var, ar. Draguignan, c. Grimaud.
⁶⁹ . Mérindol : Vaucluse, ar. Apt, c. Cadenet.
⁷⁰ . Joucas : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.
⁷¹ . Murs : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.
⁷² . Gordes : Vaucluse, ar. Apt.
⁷³ . Lacoste : Vaucluse, ar. Apt, c. Bonnieux.
⁷⁴ . Lioux : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.
⁷⁵ . Roussillon : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.
⁷⁶ . Beaumettes : Vaucluse, ar. Apt, c. Gordes.
⁷⁷ . Gignac : Vaucluse, ar. et c. Apt.
⁷⁸ . Cabrières d'Aigues : Vaucluse, ar. Apt, c. Pertuis.
⁷⁹ . La Motte d'Aigues : Vaucluse, ar. Apt, c. Pertuis.
⁸⁰ . Peypin d'Aigues : Vaucluse, ar. Apt, c. Pertuis.
⁸¹ . Saint-Martin de La Brasque : Vaucluse, ar. Apt, c. Pertuis.
⁸² . Leurmarin : Vaucluse, ar. Apt, c. Cadenet.
⁸³ . Berre-l'Étang : Bouches-du-Rhône, ar. Aix.

et seigneurs, les seigneurs de Lagoy ⁸⁴ et M. M^e Jacques de La Planche, ministre de la Parolle de Dieu et pasteur de l'Esglize refformée dudit Leurmarin, présantz, et la charge aceptant, pour, et au nom desdites Esglizes et depputtés d'icelles, s'acheminer au lieu du Monestier-de-Clermont ⁸⁵, en Daulphiné.

Et illec adcister, pour le corps et général desdites Esglizes et autres du prézant païs, à l'adsamblée convoqué audit lieu par les Esglizes dudit Daulphiné, et assigné le 10^e du prézant mois de septembre.

Et illec représanter, en ladite assamblée, toutes plainctes et dolléances desdites Esglizes dedit Prouvance, et toutes telles quy est escript dans les mémoires et plainctes ausdites fins, à eulx exhibées, de duebmant signer, apreuver, ratisfier et esmolloquer ⁸⁶ de point à autre tout ce quy sera conclud, dellibéré et arrêté à ladite assamblée, et quy en pourra deppandre pour le bien et proffit desdites Esglizes, et générallemant fère, promètre, ratisfier, dire et procurer comme tous les susdits constituants, ausdits noms et quallité, feroient ou fère pourroient cy présantz et en leurs personnes y estoient, ores que le cas requiert mandat plus espécial.

Lesquelz promètent soubz leurs foy, suivant obligation de leurs biens, et dites Esglizes, suivant leur dit pouvoyr, avoyr pour agréable tout ce que par lesdits Sieurs de Lagoy et de La Planche, leurs procureurs, et chescun d'iceux, sera en ladite assamblée propozé et accordé, dict, procuré, et de les rellever indaine de la charge d'icelle.

Requérantz acte, fait et publié audict Leurmarin et dans le temple dudit lieu.

Èz prézances de :

- M^e Jehan Lajon, baille dudit lieu,
 - et M^e Loys Franc, de Demontes, en Piedmond,
- tesmoins requis et appellés ; quy a seu escripre soubzsigné.

Elameres ⁸⁷

de La Planche, m.

Bouer, m^{istre} de Mérindol.

G.Rosset

de Brignole

La Baume J.Lossy

Thomas Anthony

G.Arbaud

P.Serbiyères

J.Resminod ⁸⁸ Garcin

Garge ⁸⁹ Ferrand P.Vasserot D.Combe

M.Tourvet Jacquesme J.Marrot

D.Savornin

J.Lajon

Franc

B.Roustan

En marge du f^o 322 :

Paraphé ne varietur suivant l'ordonnance de Messeigneurs les Commissaires pour l'exécution de l'Édict de Nantes, en cette pièce mentionnée en leur procès-verbal fait en cette ville de Pertuis le 9^e du présent mois de may 1662.

Joly, greffier.

⁸⁴ . Lagoy était un fief, aujourd'hui sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

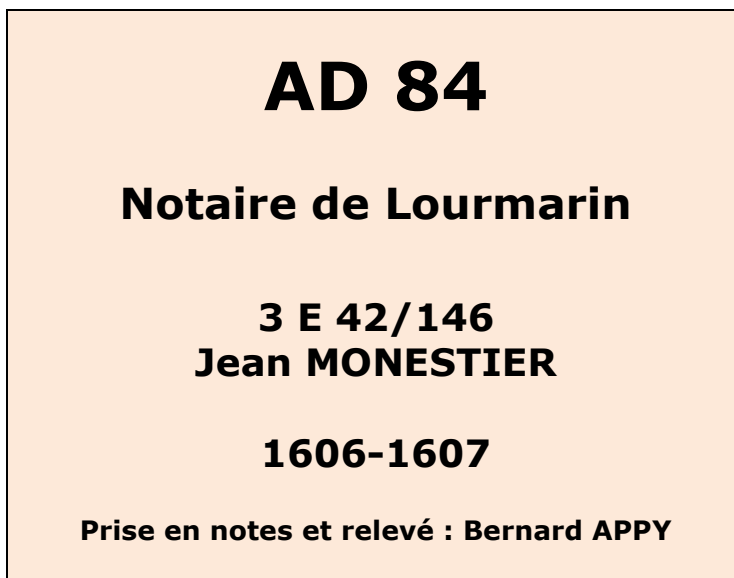
⁸⁵ . Monestier-de-Clermont : Isère, ar. Grenoble.

⁸⁶ . Sens de ce mot non trouvé.

⁸⁷ . Signature du Sieur de Lagoy.

⁸⁸ . Lecture incertaine.

⁸⁹ . Lecture incertaine.



1606

f° 4v° :

- 22.03.1606 Testament de Drine MONESTIÈRE
- De Lourmarin
 - Sa filleule : Magdeleine REYNE
 - RPR

f° 11 :

Mariage de Simon BERTIN et Jehanne GRANIÈRE

f° 165 à 166 :

Procuration pour M. M^e Anthoine de Croze.

- 13 décembre 1606
- M. M^e Anthoine de CROZE, pasteur en l'Église réformée de Cabrières et La Motte d'A.
nomme pour procureur :
- Daniel BOUCHARD, de La Motte d'Aigues
- Pour *exiger et recouvrer de tous debtors, et chescung d'eux, toutes les sommes de deniers à luy deubves et appartenantes, tant audit La Motte, Cabriè-res et autres lieu de ladite Vallée.*
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Pierre GOLLIN,
Pierre de MAT,
de Lourmarin
- Signé : A de Crose ; P.Mat ; P.Goullin
- Not.: J.Pescadour

1607

f° 71v° : Partage pour Daniel et Jacques SALENC
- Daniel et Jacques SALENC, fils de Phélip SALENC

f° 189 :
Mariage de Jehan GINOULX et Marie LATOU

f° 249 :
06.06.1607 Testament de Mathieu CAVALLIER
- Fils de Laugier CAVALLIER et Anne MELHE, de Lourmarin
- Sa fille : Anne CAVALLIÈRE
- RPR

f° 258v° à 259v° :

Procuration pour la Communauté de Lourmarin.

- 8 juin 1607
- M^e André BOUNIN et Nicollas CAVALLIER, consuls modernes, suivant la charge qui leur fut confié le 27.05.1607

nomment pour procureur :

- André CORNILHON, marchand, de Lourmarin
- *Pour se transporter à la ville de Manosque, là où l'assemblée et Cynode se doit tenir le 10^e du présent, et illec tenter et convenir avec ladite assamblée tandant de mètre, imposer audit Lourmarin une grant escoelle comme lieu plus coumode que Luc de Provance, et audit fait quérir avec ladite assamblé en tout moyen que de droict fère poura.*
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Pierre BERTIN, de Lourmarin
Guilhen BERNARD, de Pertuis
- Signé : Cornilhon ; A.Bonin, consul ; P.Bertin
- Not.: J.Pescadour

f° 304v° :
Partage pour David RAMASSE

f° 308v° à 312 :

Testement et dernière vollonté de M. M^e Anthoine de Croze.

- 8 août 1607
- M. M^e Anthoine de CROZE, de la ville d'Orange, ministre de la Parole de Dieu en l'Église réformée de La Motte d'Aigues.
⇒ *Lequel, estant en son bon sans, mémoire et antandement, debtenu et gissant, toutes-fois, dans son lit, de certaine malladie et infirmité corporelle, crègnant de mourir et dexéder de ce monde à l'autre.*

fait son testament.

Clause spirituelle :

⇒ *Premièrement, comme fidèle crétien, a recoumandé son âme à Dieu le créateur qui l'a créé, asfin que lhors et quant que sera séparée de son corps, la vueilhe colloquer aulx rouyaume des sieux, aquis pour les fidelles crétiens par la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Cript.*

⇒ *Et pour rëzon de son dit corps, veult estre ensevelly comme est de coustume personnes de la Religion crétienne et reformée.*

Héritiers particuliers :

* Les Pauvres de La Motte d'A., *pour l'honneur de Dieu* : 12 livres.

Payable 2 mois après son décès, à ceux qui ont la charge des pauvres.

* Catherine ... ⁹⁰, sa servante, *pour récompense des peines et travaux qu'èle a prins tant en santé que de présant en sa malladie* : 30 livres, y compris ses gages.

Payable 15 jours après son décès.

* Les autres prétendants à son héritage : 5 sols.

Héritières universelles :

* Louyze et Ève de CROZES, ses filles.

Avec clause de substitution en cas de décès de l'une au profit de l'autre, ou en dernier lieu à Dlle Catherine de ST-FERRÉOL, sa femme.

Pour l'ensemble des biens acquis depuis son mariage, estimé à la somme de 200 écus.

Sa femme, qui sera maîtresse dans sa maison, sera tenue de nourrir et entretenir ses filles jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de 6 ans.

Il sera également fait devant notaire un inventaire de ses biens, en présence de M. Me Jacques de LA PLANCHE, pasteur de l'Église de Lourmarin, et M. Pol AGNEL, *son compère*, habitant à La Tour d'A.

- Fait à La Motte d'A., dans la maison du testateur.

- Présents : Anthoine ESTIENNE, de St-Martin de La B.,
Me Jehan FECHON, de [...],
Jacques NICOLLAS, de La Motte d'A.,
Pierre ROUMAN, de St-Martin de La B.,
Daniel PAVIN,
Estène GOIRAND,
de La Motte d'A.,
Espérit CHEILAN, de Jouques

- Signé : de Crose ; P.Agnel ; de La Planche ; Cheilan ; J.Fechon ; J.Nicolas

- Not. : J.Pescadour

Signature d'Antoine de CROZE :



Signature de Jacques de LA PLANCHE :



⁹⁰ . En blanc.

f° 401v° :

01.10.1607 Testament de Daniel BRANQUASSY

- Travailleur, de Lourmarin
- Il veut être enterré *comme fidèle de l'Église catholique, apostolique et réformée*
- Son héritière est Jehanne BRANQUAÏSSE, sa fille et de Izabeau JAUBERTE (sa 2^e épouse), âgée d'1 an ½
- RPR

f° 407v° :

01.10.1607 Testament d'Anthonnette BERTHOMIEUE

- Femme de Laurens MOMBRIION, M^e maçon, de Lourmarin.
- Ses fils : Mathieu, Jehan et Jacques MONBRIONS
- RPR

f° 417v° :

Mariage de Pierre GERBE et Suzanne CHANALLE

f° 430v° :

Mariage de Pierre CHAUVIN et Ysabeau REYNE

f° 531v° :

10.12.1607 Testament de Jehan SAMBUC

- Fils de + Benoît SAMBUC, de Lourmarin
- Sa femme : Anne CAVALLIÈRE
- Sa fille : Madeleine SAMBUC
- RPR